

vement canadien et de desservir tous les points de Vancouver avant de faire passer le pipe-line aux États-Unis.

Je suis persuadé que le ministre n'aurait jamais écrit cette lettre à moins qu'il n'eût reçu de M. Dixon ou d'autres dirigeants de l'*Alberta Natural Gas Company* l'assurance que telle était l'intention de la société. Il ne m'est pas difficile de décider lequel de ces deux personnages je puis croire. Les honorables députés aimeraient probablement savoir qu'elles sont en l'occurrence les vues du gouvernement de la Colombie-Britannique. Avec votre permission, je citerai donc des extraits du témoignage rendu par le procureur général de cette province, l'honorable Gordon Wismer, devant la Commission albertaine de conservation, le 7 février dernier:

Depuis que la construction de canalisations de gaz est à l'étude, nous n'avons cessé d'appuyer fortement le projet visant à faire passer ce pipe-line du nord de l'Alberta à la Colombie-Britannique, puis à travers cette province, et de là, s'il reste encore du gaz disponible, aux États américains du nord-ouest de la région du Pacifique.

J'ai pris cette attitude devant la Commission des transports. Nous présumons, bien entendu, qu'il sera démontré devant le tribunal compétent que ce tracé est possible et praticable, comme nous le croyons.

En suivant ce tracé, nous serons assurés que l'on accordera priorité aux besoins domestiques et industriels de la population de la Colombie-Britannique. Nous croyons qu'il est impossible d'atteindre autrement cet objectif.

Je souligne que telle est l'attitude officielle du gouvernement de la Colombie-Britannique. Je continue à citer les observations de M. Wismer:

Telle est la portée des renseignements que nous recevons actuellement.

Une considération encore plus importante est que le tracé septentrional favorisera grandement sans aucun doute l'industrialisation non seulement du nord de l'Alberta, mais encore celle des vastes régions qu'il traversera en Colombie-Britannique.

Ce qui suit est d'une importance primordiale, à notre avis, et nous pouvons ici aider à résoudre la première question débattue:

La région nord-est de la Colombie-Britannique située à l'est des montagnes Rocheuses, dans le bloc de la rivière de la Paix, fait partie du bassin sédimentaire sur lequel repose le nord-ouest de l'Alberta. On me dit qu'on peut considérer comme champs pétrolifères environ 50 millions d'acres de cette région.

Puis-je ajouter ici qu'après avoir lu ce texte, j'ai appelé le géologiste fédéral, M. Hume, dont le nom est bien connu de la plupart des honorables députés, vu son incomparable compétence dans le domaine de la géologie au Canada. J'ai demandé à M. Hume si les 50 millions d'acres de terrains pétrolifères en Colombie-Britannique pouvaient se comparer un tant soit peu avec une superficie équivalente dans l'Alberta; il me répondit que les couches pétrolifères de la Colombie-Britannique offraient sans

aucun doute les mêmes perspectives de production que toute superficie équivalente de 50 millions d'acres en Alberta. Je m'arrête ici pour souligner l'extrême importance, pour les habitants de la Colombie-Britannique et en vue du développement de la partie nord de la province, de faire passer le pipe-line par cette région au lieu de le laisser suivre le tracé du pas du Nid-de-Corbeau ou celui des États de Washington et du Montana.

On nous a dit que seul était possible l'aménagement d'un pipe-line unique entre les puits albertains de gaz naturel et la côte du Pacifique.

S'il arrivait qu'on aménageât le pipe-line dans le sud de la province ou par voie des États-Unis, ces 50 millions d'acres de terrains pétrolifères demeureraient inexploitées et l'essor de l'arrière-pays de la Colombie-Britannique serait retardé pour bien des générations.

Je cite encore l'exposé de M. Wismer:

Le gouvernement de la Colombie-Britannique et d'autres ont fait des travaux d'exploration dans la région, et nous avons raison de dire que tout porte à croire qu'il y a de très grandes quantités de gaz et de pétrole dans cette région. Le Gouvernement souhaite que d'autres explorations soient entreprises, mais il est évident que le meilleur encouragement à la poursuite des travaux serait la création de marchés le jour où du pétrole ou du gaz, ou les deux, seront découverts en quantité.

Le marché le plus proche des centres de production du nord-ouest de l'Alberta et du nord-est de la Colombie-Britannique est la côte du Pacifique et les villes du littoral de la Colombie-Britannique, et si le pipe-line projeté suit le tracé proposé, en passant par les endroits situés au nord, il trouvera un marché disponible et accessible.

En étudiant la question du tracé du pipe-line, il convient de noter que le tracé du nord ajoutera au gaz extrait de l'Alberta celui de la région décrite, en Colombie-Britannique.

En terminant, je tiens à dire que mon gouvernement désire ardemment procurer du gaz à la population de la Colombie-Britannique le jour où le gouvernement de l'Alberta décidera qu'il est dans l'intérêt de la population de l'Alberta d'accorder un permis d'exportation.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique est disposé à prendre toutes les mesures raisonnables, dans les limites de son autorité, afin de faciliter l'aménagement d'un pipe-line à partir de l'Alberta en passant par la province de Colombie-Britannique, et il sera prêt à se joindre à l'Alberta afin d'appuyer toute requête qui pourrait être adressée aux autorités fédérales en vue d'obtenir et de favoriser l'aménagement de pipe-lines.

Je signale que le gouvernement de la Colombie-Britannique a déjà communiqué au gouvernement du Canada les vœux qu'il a adoptés relativement à cette entreprise. Je poursuis la citation:

En Colombie-Britannique, nous félicitons la population de l'Alberta du succès avec lequel la province réalise son programme d'exploration en matière de pétrole et nous espérons que le travail qui se poursuit continuera d'être couronné d'un succès de plus en plus grand d'une année à l'autre.

Un des principaux facteurs qui éveillent notre intérêt à l'égard de l'entreprise actuelle est notre